

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE, SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES ET TRAVAUX POUR LA TRANSFORMATION DU
COUVENT DE BEAUPORT

SECTION I

NATURE DU PROJET

1. Le projet consiste en l'acquisition du lot 1 475 536 du cadastre du Québec et la transformation de l'édifice dessus construit connu sous le nom de Couvent de Beauport et situé dans l'Arrondissement de Beauport.

2. Le projet comprend l'acquisition de l'immeuble ainsi que des travaux dans les disciplines d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de génie civil, d'architecture du paysage. Il peut s'agir de travaux de démolition, de décontamination, de construction, d'aménagement intérieur, de signalisation, d'accessibilité, d'aménagement extérieur, de circulation, de transports ainsi que d'autres travaux divers et imprévus, et peut comprendre l'acquisition de mobilier et d'équipement spécialisé nécessaires à sa réalisation.

3. Le projet nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, en arpentage, en notariat et conseils juridiques, ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise. Les services sont exigés pour l'acquisition de l'immeuble, les études, les analyses, les expertises, la planification, les travaux préparatoires, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité, et peuvent comprendre la préparation des dossiers de demandes de subvention, les négociations et ententes avec les partenaires du projet ou toute autre démarche requise auprès des autorités compétentes et peuvent également impliquer tout autre service requis pour l'acquisition de l'immeuble, la conception, la planification ou la réalisation du projet.

SECTION II

ESTIMATIONS DU COÛT

- 4.** Le coût du projet décrit aux articles 1, 2 et 3 s'élève à 2 000 000 \$

TOTAL : 2 000 000 \$

Annexe préparée le 20 mars 2012 par :

Michel Turcotte, architecte
Service de la gestion des immeubles